

# Appel d'offres : expertise scientifique pour le projet REMA II (Restauration et Entretien des Mares des Antilles – phase 2024-2026)

## **Contexte**

Le Pôle-Relais Zones Humides Tropicales (ci-après PRZHT), créé en 2012, animé par le Comité français de l'UICN depuis janvier 2017, est une initiative française mise en place afin de mieux préserver les zones humides tropicales. Il a pour vocation de travailler sur l'ensemble des zones humides, aussi bien littorales qu'intérieures, dans les Outre-Mer français situés dans les trois grands bassins océaniques : Atlantique (Antilles françaises, Guyane), Océan Indien (Mayotte, La Réunion) et Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française).

Depuis sa création, le PRZHT œuvre à sensibiliser et à former les acteurs ultramarins à la préservation des milieux humides - notamment les gestionnaires en les épaulant dans leur projet de suivi et restauration de milieux humides (fiches retour d'expérience, expertise etc.).

## Le projet REMA II (« Restauration et Entretien des Mares des Antilles »)

Depuis quelques années dans les Antilles françaises, on constate de la part des acteurs publics mais également privés, un regain d'intérêt pour ces mini zones humides que sont les mares. En effet, au regard des multiples bénéfices qu'elles apportent et services écosystémiques qu'elles rendent, les mares représentent une opportunité de taille pour les gestionnaires d'espaces naturels, les agriculteurs ou encore les propriétaires, qui peuvent en retirer de nombreux services (modération des crues, stockage de l'eau, rétention et transformation des sédiments, lutte contre l'érosion, élimination/captage des polluants diffus des eaux de surface, absorption du carbone...).

Mais pour rendre ces services, elles doivent être en bon état. C'est pourquoi fin 2021, le Pôle Relais Zones Humides Tropicales (PRZHT) a lancé son projet REMA « Restauration et Entretien des Mares des Antilles » afin de fournir à toute personne intéressée par le sujet, un guide complet détaillant les techniques de suivi, d'entretien et de restauration de ces écosystèmes en contexte tropical.

Ce guide, éprouvé et validé par la sphère scientifique et les services instructeurs compétents sur le sujet, doit désormais servir au plus grand nombre.

L'équipe du PRZHT propose donc une phase 2 à ce projet qui permettra de restaurer 80 mares de Martinique et de Guadeloupe.

Afin de répondre aux objectifs de ce projet, le CF-UICN souhaite faire appel à un expert pour apporter une validation scientifique au projet.

## **Objectifs**

Le prestataire devra accomplir les tâches suivantes :

### **1. Participation aux actions de restauration des mares sélectionnées**

- Appui scientifique et technique :

- Inventaires de la biodiversité,
  - Respect de la préservation des espèces ou des espaces réglementées,
  - Responsable de la vigilance sur les EEE sur chaque territoire (réglementaire et protocole),
  - En charge de l'élaboration des protocoles scientifiques complémentaires au projet des restauration des mares : analyse d'eau ou de matières végétale, inventaires, ADNe, autres.
- Echanges avec les partenaires scientifiques du projet : laboratoires d'analyses, d'ADNe, et autres experts associés (entomologiste, ornithologues etc...),
  - Validation et appui à l'élaboration de protocoles de restauration en fonction des données scientifiques recueillies (analyses ou bibliographie)
  - Rédaction de paragraphes supplémentaires dans le Guide REMA : contrôle qualité et caution scientifique.

## 2. Formation au cours du projet :

- Formation des participants, des partenaires et des élus qui le souhaitent sur la thématique « Fonctionnement et biodiversité des mares » (en salle et/ou sur le terrain),
- Formation des membres du réseau de partenaires sur l'écosystème de mare et les méthodes de restauration écologique : validation du contenu pédagogique de la formation et du déroulement de la formation,
- Modération du séminaire à destination des élus locaux afin de les sensibiliser à préservation de cet écosystème.

**Communication et disponibilité :** le prestataire interagira étroitement avec la coordinatrice du PRZHT tout au long du projet, et s'assurera que les livrables correspondent précisément aux besoins du projet. Le prestataire sera directement joignable par courriel ou par téléphone portable durant la mission. Des points réguliers (au minimum 2 par mois) seront effectués, soit par téléphone, soit par mail, avec la coordinatrice du PRZHT.

**Mission de terrain :** en accord avec le PRZHT, plusieurs missions sur le terrain pourront être programmées en Martinique et en Guadeloupe. Les frais de mission seront alors pris en charge par le PRZHT (billet d'avion, hébergement, repas et frais de transport).

### **Résultats attendus**

Il est attendu de la part du consultant que son expertise scientifique permette d'assurer une restauration efficace et durable des mares sélectionnées, en garantissant la conformité des interventions avec les exigences écologiques et réglementaires.

Les résultats suivants sont attendus :

1. **Validation des protocoles scientifiques :** Les protocoles d'intervention et de suivi établis doivent être validés scientifiquement afin d'assurer leur pertinence et leur application dans le cadre de la restauration écologique des mares. Le consultant devra fournir des analyses détaillées des données recueillies (inventaires de biodiversité, analyses d'eau, ADN environnemental, etc.) et s'assurer que les méthodes appliquées respectent les standards actuels en matière de conservation et de gestion des zones humides tropicales.
2. **Contribution au guide REMA :** Le consultant participera à l'enrichissement du guide REMA en rédigeant des sections complémentaires portant sur les aspects scientifiques, ainsi qu'en veillant à la qualité et à la rigueur des informations contenues dans le document. Il s'agira

notamment d'intégrer les résultats des travaux de restauration réalisés dans le cadre du projet, tout en fournissant des recommandations basées sur les dernières avancées scientifiques.

- 3. Transmission des savoirs et savoir-faire :** Les formations dispensées par le consultant devront renforcer les compétences des acteurs locaux, aussi bien gestionnaires que partenaires scientifiques, en matière de préservation et de restauration des mares. La sensibilisation des élus locaux devra également aboutir à une meilleure intégration de la gestion des mares dans les politiques locales de conservation et d'aménagement du territoire.

### **Calendrier**

Le calendrier pour cette prestation est le suivant :

<b>Périodes</b>	<b>Objet</b>	<b>Description</b>
Novembre 2024 à septembre 2026	Mise en œuvre des opérations Martinique Guadeloupe	Restauration et entretien de 80 mares publiques et privées
Septembre à décembre 2026	Alimentation du guide technique REMA	Ajout des nouveaux retours d'expérience

### **Livrables**

**Livrables scientifiques et techniques :** Les rapports finaux incluront un retour détaillé sur les interventions menées, les résultats obtenus en termes de restauration écologique, ainsi qu'une évaluation des impacts sur le long terme. Des recommandations opérationnelles pour les futures phases du projet ou pour d'autres initiatives similaires devront également être proposées.

### **Modalités de soumission**

Les offres doivent être soumises uniquement par e-mail à l'adresse suivante : [gaelle.vandersarren@uicn.fr](mailto:gaelle.vandersarren@uicn.fr) au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2024.

### **Sélection infructueuse**

Conformément à la législation, le Comité français pourra renoncer à l'attribution de ce marché et déclarer le marché infructueux si aucune offre n'a été remise ou si les offres reçues sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables au sens de l'article L2152-1 du code de la commande publique.

Par ailleurs, le Comité français pourra déclarer le marché sans suite sur le fondement de l'intérêt général s'il estime que le nombre d'offres reçues est insuffisant ou si les prix des offres sont sensiblement supérieurs au budget prévu.

### **Critères d'exclusion et absence de conflits d'intérêts**

Les opérateurs économiques qui répondent à cet AO s'engagent à fournir une attestation sur l'honneur et tout document permettant d'attester qu'ils ne font pas l'objet d'exclusion de la commande publique aux motifs définis à l'article L2141-1 et suivants du Code la commande publique et qu'ils ne sont pas en situation de conflit d'intérêts vis-à-vis du marché public lors de l'envoi de leur offre au Cf-UICN.